

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Hottinger Bruel & Kjaer France SAS

0. Généralités

A défaut de dispositions particulières convenues par écrit, les commandes reçues par Hottinger Bruel & Kjaer France au titre des Produits commercialisés par Hottinger Bruel & Kjaer France (ci-après les « Produits »), ainsi que les prestations afférentes aux Produits (ci-après « les Services ») sont soumises aux présentes conditions générales, quelles que soient, par ailleurs, les clauses figurant sur les documents du client.

1. Prix

1.1 Nos prix sont déterminés par application du tarif en vigueur. Ils sont exprimés en Euros, et s'entendent nets, hors taxes et droits divers.

1.2 Nous nous réservons le droit de modifier notre tarif à tout moment. Toutefois les prix communiqués sont fermes et non révisables pendant un délai d'option de trente jours à compter de la date de la proposition de prix. En l'absence de proposition de prix en cours de validité, le prix retenu pour une commande est celui du tarif en vigueur au jour de la réception de cette commande.

1.3 Les commandes d'un montant inférieur à 230 (deux cent trente) Euros HT se verront majorées de frais de dossier d'un montant minimum de 50 (cinquante) Euros HT.

Les taxes applicables sont celles en vigueur lors du fait générateur.

2. Produits

2.1 Hottinger Bruel & Kjaer France se réserve la possibilité d'apporter des modifications mineures aux spécifications de ses Produits, sans incidence sur leur performance, ainsi que la possibilité d'utiliser des composants ou produits de substitution, en cas d'indisponibilité de pièces ou de matières premières, du fait notamment d'une modification de la réglementation ou d'une rupture de stocks chez ses propres fournisseurs.

2.2 Toutes les descriptions et illustrations, les prix et autres informations figurant sur les brochures, catalogues et tous autres documents ou support de Hottinger Bruel & Kjaer France sont donnés à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Seule l'offre de prix ou une spécification technique détaillée acceptée par les deux parties, pourra fixer les paramètres contractuels.

2.3 Le client est tenu de fournir à Hottinger Bruel & Kjaer France toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de sa mission et est responsable de leur exactitude, de leur caractère complet et de leur mise à jour pendant toute la durée de la mission. Le client doit préciser clairement ses besoins et se renseigner précisément sur l'adéquation des Produits et des Logiciels de Hottinger Bruel & Kjaer France à ses besoins.

3. Services

3.1 Le client est tenu de fournir à Hottinger Bruel & Kjaer France toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de sa mission et est responsable de leur exactitude, de leur caractère complet ainsi que de leur mise à jour pendant toute la durée de la mission. Le client doit préciser clairement ses besoins et se renseigner précisément sur l'adéquation des Services de Hottinger Bruel & Kjaer France à ses besoins.

3.2 Hottinger Bruel & Kjaer France s'efforce d'exécuter les Services convenus dans les termes du devis et est tenu à cet égard d'une obligation de moyens et non de résultat.

3.3 Le processus de traitement des réclamations est disponible sur demande de toute partie intéressée.

4. Logiciels

Hottinger Bruel & Kjaer France conserve à tout moment la propriété de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle sur les logiciels, firmware (logiciel permanent programmé dans une mémoire morte), les programmes informatiques (ci-après appelés « Logiciels ») ainsi que sur la documentation en rapport avec les Logiciels fournis au et concède à ce dernier une licence d'utilisation non exclusive et non transférable des Logiciels pour la seule utilisation des Produits, conformément aux dispositions ci-annexées (ci-après « la Licence »).

5. Transport des Produits

5.1 Nos produits s'entendent livraison au premier transporteur dans le pays d'export, frais jusqu'au déchargement du mode de transport (CIP - Incoterms 2020).

5.2 La livraison, qui pourra s'effectuer en plusieurs envois aux frais de Hottinger Bruel & Kjaer France, sera effectuée à l'adresse indiquée sur le bon de commande et sera considérée comme effectuée au moment où les marchandises arriveront à cette adresse. Les risques sont transférés dans les conditions prévus à l'article 7.1.

5.3 Le destinataire qui en prend livraison a la responsabilité d'en vérifier l'état à l'arrivée, et, en cas d'avarie ou de manquants, d'effectuer, en application de l'article L133-3 du code de commerce les réserves nécessaires auprès du transporteur dans les trois jours à compter de la réception de la marchandise par lettre recommandée avec avis de réception, dont copie sera jointe simultanément à Hottinger Bruel & Kjaer France par lettre recommandée avec avis de réception.

5.4 Chaque appareil est livré avec son emballage d'origine.

6. Délais de livraison des Produits et Logiciels et délais de réalisation des Prestations de services

6.1 Les délais de livraison des Produits et de réalisation des Services figurant sur nos propositions de prix et sur nos confirmations de commande ou devis sont donnés à titre indicatif. Ils prennent effet, dès que le cahier des charges, comportant toutes les spécifications techniques, a été convenu, et que Hottinger Bruel & Kjaer France a accepté la commande du client par écrit.

6.2 Les éventuels retards de livraison des Produits ou retards ou dans l'exécution des Services ne peuvent donner lieu à indemnités, pénalités ou dommages et intérêts.

7. Transfert de risques et de propriété des Produits

7.1 Le transfert des risques s'effectue, pour les ventes à destination de la France métropolitaine, à la livraison au premier transporteur des Produits (frais jusqu'au déchargement du mode de transport, sans assurance de la marchandise transportée).

7.2 Le transfert de propriété des marchandises n'intervient qu'après paiement intégral de leur prix principal et des frais accessoires et intérêts, en application de l'article L624-16 du Code de commerce. En cas de défaut de paiement par le client de tout ou partie du prix, étant précisé que la simple remise d'effets de commerce ou d'autres titres créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement, Hottinger Bruel & Kjaer France sera en droit de revendiquer les biens vendus ou d'en obtenir la restitution, aux frais du client, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours. En cas de revente des Produits par le client, Hottinger Bruel & Kjaer France pourra revendiquer le prix auprès du tiers acquéreur.

7.3 Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au client, dès la livraison ou la remise au transitaire, tel que défini au 7.1, des risques de pertes et dommages occasionnés aux Produits vendus.

7.4 Le client doit donc veiller à la conservation des Produits et les faire assurer contre les dommages et pertes, et procéder en cas de destruction totale ou partielle même pour cas fortuit, force majeure ou du fait d'un tiers, à sa remise en état ou à son remplacement, en application de l'article 1137 du code civil.

7.5 Notre garantie n'est acquise qu'au paiement intégral des Produits et des Logiciels.

8. Conditions de paiement des Produits et Services

8.1 Sauf convention contraire entre les parties, toute commande est payable net, sans escompte, à 30 (trente) jours nets de la date de facturation, par virement bancaire.

8.2 Les factures sont émises par Hottinger Bruel & Kjaer France à la date de livraison des Produits et/ou après l'exécution des Services (à l'exception des Contrats de Services, qui restent facturés en début de période contractuelle). Elles sont payables au Siège Social de Hottinger Bruel & Kjaer France.

8.3 Toute somme non payée à l'échéance entraînera application de plein droit et sans mise en demeure, d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal. D'autre part, pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité entraînera de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement exposés par Hottinger Bruel & Kjaer France seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Hottinger Bruel & Kjaer France pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification

8.4 De plus, en cas de défaut de paiement ou de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, Hottinger Bruel & Kjaer France se réserve le droit de suspendre la livraison des Produits et/ou Logiciels et/ou l'exécution des Services objets des commandes en cours. Dans un délai d'un mois après une mise en demeure restée infructueuse, la vente pourra être résiliée de plein droit, si bon semble à Hottinger Bruel & Kjaer France, de même que toutes les autres commandes en cours qui n'auront pas fait l'objet d'une livraison des Produits et Logiciels ou d'exécution des Services.

9. Réception des Produits

9.1 La réception des Produits résulte de la constatation de leur conformité avec les spécifications techniques convenues et remises par Hottinger Bruel & Kjaer France.

9.2 Si l'installation n'est pas effectuée par Hottinger Bruel & Kjaer France, la conformité du Produit aux caractéristiques convenues sera réputée acquise si, dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la livraison, le client n'a pas notifié à Hottinger Bruel & Kjaer France de réserves par écrit. Ce délai ne pourra toutefois être retenu pour calculer l'échéance de paiement qui demeure fixée à 30 (trente) jours nets de la date de facturation.

9.3 Si l'installation est effectuée par Hottinger Bruel & Kjaer France, la conformité des Produits et/ou des Logiciels aux caractéristiques convenues sera réputée acquise si le client n'a pas notifié de réserves par écrit dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de l'installation des Produits et des Logiciels, si aucune recette n'a été effectuée contradictoirement.

10. Retour des Produits

Aucun Produit et/ou Logiciel ne pourra être retourné à Hottinger Bruel & Kjaer France sans son accord écrit, les frais et les risques liés au transport, à la manutention, à l'emballage, à la remise en état et à la remise en stock éventuels étant à la charge du client, sauf accord particulier couvrant notamment le cas de non-conformité des produits avec les spécifications techniques de Hottinger Bruel & Kjaer France.

11. Documentation

Un manuel d'instructions sera fourni avec chaque Produit.

12. Garantie

12.1 Outre la garantie légale dont bénéficie le client conformément aux dispositions du Code Civil, les Produits sont garantis un an contre tout vice de construction ou défaut de fonctionnement à dater du jour de la livraison.

12.2 En ce qui concerne les pièces détachées, leur conformité au contrat est garantie pendant un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la livraison au client.

12.3 Pendant la période de garantie contractuelle, Hottinger Bruel & Kjaer France assure gratuitement (pièces et main d'œuvre) la réparation sur le site client ou à son usine de fabrication ou, si Hottinger Bruel & Kjaer France préfère, le remplacement des matériels affectés d'un défaut de fabrication.

12.4 La garantie n'est pas applicable si le défaut ou le vice résulte : (i) d'un fonctionnement anormal de l'appareil, tels les dommages résultant de chocs anormaux, d'erreurs de manœuvre ou d'une utilisation anormale ou non appropriée de l'appareil ou non-conforme aux instructions de Hottinger Bruel & Kjaer France, (ii) de modifications et réparations effectuées par le client sans l'accord préalable écrit de Hottinger Bruel & Kjaer France, (iii) de pièces ajoutées par le client et qui n'ont pas été fabriquées par Hottinger Bruel & Kjaer France, (iv) d'une faute du client ou d'un manquement du client à son obligation d'information visée aux points 2.3 et 3.1, (v) de l'usure normale des Produits. La garantie n'est également pas applicable si le client continue à utiliser les Produits et les Logiciels après avoir notifié ou constaté un vice ou un défaut.

12.5 La garantie ne joue pas pour les vices apparents.

12.6 En ce qui concerne les Services, toute non-conformité apparente doit être notifiée dans un délai de 10 (dix) jours et au maximum de 2 (deux) mois à compter de l'achèvement de la prestation. Si Hottinger Bruel & Kjaer France estime fondée la réclamation, il sera remédié à la non-conformité dans la mesure du possible.

12.7 Une panne survenant sur le Produit ou le Logiciel avant que la facture ne soit réglée ne doit en aucun cas servir de prétexte à l'annulation de la commande ni à un retard de paiement.

12.8 Les présentes dispositions constituent la seule garantie consentie au client, à l'exclusion de toutes autres garanties expresses ou tacites, légales ou autres, incluant sans aucune limitation les garanties de qualité ou de conformité à des besoins spécifiques, et ce, dans les conditions et limites fixées par la loi.

12.9 Notre garantie n'est acquise qu'au paiement intégral des Produits, des Logiciels et des Services.

12.10 Le Fournisseur garantit que tous les produits doivent être exempts de défauts de matériaux et de fabrication, en utilisation normale pour une période d'un an à partir de la date de livraison à l'acheteur, sauf que le fournisseur ne garantit pas que le fonctionnement du logiciel (défini à l'article 4) sera ininterrompu ou sans erreur ou que toutes les erreurs de programme seront corrigées.

13. Responsabilité

13.1 En cas de manquement de la société Hottinger Bruel & Kjaer France dans la fourniture des Produits et/ou Logiciels ou dans l'exécution des Services, cette dernière ne sera tenue responsable envers le client que des dommages directs, à l'exclusion des dommages indirects.

Par dommages indirects il faut entendre notamment tous dommages pour perte de chiffre d'affaires, de revenus ou de bénéfices, qu'ils aient été prévisibles ou non, manque à gagner, perte d'opportunité commerciale, perte d'image de marque et de renommée, perte de clientèle, perte ou destruction de données, pertes liées à l'immobilisation des Produits et/ou Logiciels ou enfin toute autre perte ou préjudice financier quelconque.

13.2 En tout état de cause la responsabilité de Hottinger Bruel & Kjaer France est plafonnée aux montants facturés des Produits et/ou Logiciels et/ou Services défectueux par Hottinger Bruel & Kjaer France au client au cours de l'année de réclamation.

13.3 Aucune action résultant des présentes au titre de la garantie contractuelle ne pourra être engagée à l'encontre de Hottinger Bruel & Kjaer France après l'expiration d'un délai d'un an suivant la livraison des Produits et/ou Logiciels et l'exécution des Services.

14. Droits de Propriété Intellectuelle

14.1 La vente des Produits, Logiciels ou des Services n'emporte au bénéfice du client aucun transfert de droits de propriété intellectuelle afférents aux Produits ou aux Logiciels ou des droits développés dans le cadre de l'exécution des Services. Tous les documents de travail, données, fichiers, rapports, plans, dessins, croquis, outils, articles, inventions, améliorations, modifications apportées aux Produits et Logiciels, et tous autres documents en rapport avec les Produits, Logiciels ou les Services demeurent la propriété exclusive de Hottinger Bruel & Kjaer France. Le client s'engage à n'en faire aucun usage susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de Hottinger Bruel & Kjaer France.

14.2 En cas de poursuites du client pour atteinte au droit de propriété intellectuelle d'un tiers du fait de l'utilisation des Produits et Logiciels, Hottinger Bruel & Kjaer France garantit le client contre toutes condamnations, pertes, frais engagés, dans les limites fixées à l'article 13 ci-dessus, à la condition que (i) le client informe, sans délai, Hottinger Bruel & Kjaer France de toute demande, réclamation ou action engagée à son encontre (ii) que Hottinger Bruel & Kjaer France ait la maîtrise de la procédure et de toutes les négociations, et que le client lui apporte aide et assistance à cet égard, (iii) le client ne s'engage dans aucune transaction, ni ne consente aucune indemnisation sans l'accord préalable et écrit de Hottinger Bruel & Kjaer France, (iv) le client ne commette rien qui puisse réduire ou éteindre les droits de Hottinger Bruel & Kjaer France notamment au titre de son contrat d'assurance, (v) le client prenne toute mesure nécessaire pour limiter le dommage et le montant des réparations encourues, et accepte à ce titre le remplacement de tout ou partie des Produits ou Logiciels litigieux. Cette garantie sera également exclue si l'atteinte aux droits des tiers résulte d'une modification des Produits et Logiciels effectuée par le client sans l'accord écrit de Hottinger Bruel & Kjaer France ou sans son assistance, de l'incorporation aux Produits ou aux Logiciels d'une pièce non fabriquée par Hottinger Bruel & Kjaer France ou d'une utilisation des Produits ou des Logiciels non-conforme aux prévisions contractuelles, et qui n'a pas été expressément acceptée par écrit par Hottinger Bruel & Kjaer France.

15. Force Majeure

Hottinger Bruel & Kjaer France ne sera en aucun cas tenue responsable de toute perte ou dommage liés au retard ou à l'annulation des

livraisons du fait d'un évènement qui échappe au contrôle de Hottinger Bruel & Kjaer France, notamment en cas d'incendie, guerre, tremblement de terre, inondation, rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à Hottinger Bruel & Kjaer France.

16. Résiliation

En cas de manquement d'une partie à ses obligations, la commande en cause pourra être résiliée de plein droit, au choix de l'autre partie, à l'expiration d'un délai de 30 (trente) jours à compter d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, demeurée infructueuse.

17. Fin des relations

Au terme des relations, qu'elle qu'en soit la cause, chaque partie devra restituer à l'autre tous les biens et documents lui appartenant et ne pourra conserver de copies.

18. Confidentialité

Chacune des parties s'engage à garder confidentiels les informations et documents qui lui sont communiqués pendant la durée des relations. Chacune des parties s'interdit de communiquer à des tiers, sans accord préalable, toute information ou document concernant les travaux qui lui sont confiés, et impose cette même obligation à ses employés, collaborateurs, sous-traitants, etc. Toutefois Hottinger Bruel & Kjaer France ne saurait être tenue responsable de la divulgation de ces informations si elle y était contrainte légalement, ou pour honorer des engagements contractuels dans le cas unique d'audit et de contrôle interne ou externe de ses activités, ou bien si celles-ci étaient du domaine public.

19. Exportation du matériel

Pour les produits soumis au contrôle de la destination finale, le client, avant de les exporter, s'engage à obtenir l'accord des autorités compétentes.

20. Droit applicable - Attribution de juridiction

20.1 Les présentes conditions générales ainsi que les actes qui en seront la conséquence seront soumis au droit français. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises aux présentes est expressément écartée.

20.2 Tout litige survenant entre Hottinger Bruel & Kjaer France et ses clients, et notamment tout différend concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux du siège social du vendeur.